

# Règlement du concours de dessin

## « Illustrez une comptine de votre enfance ! »

### Article 1 : Objet

La bibliothèque municipale de Plouër-sur-Rance organise un concours de dessin à l'occasion de la venue de RASCAL, auteur-illustrateur jeunesse, le 7 mars 2012. A partir du recueil « Au son de la Fanfare » illustré par Rascal, ce concours vous invite à vous mettre dans la peau d'un illustrateur et à illustrer une comptine de votre enfance.

### Article 2 : Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tout public sans obligation d'abonnement à la bibliothèque. Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul dessin. Le concours s'achève le 1<sup>er</sup> mars 2012.

### Article 3 : Modalités de participation

Le concours comporte 3 catégories : • Enfants 4 à 7 ans • Enfants 8 à 13 ans • Adolescents et adultes

**Chaque participant est invité à réaliser une création graphique illustrant une comptine de son choix.** La comptine devra être identifiable sans le texte. **Support demandé : papier dessin format A3 (29,7x42 cm). Toutes les techniques graphiques peuvent être utilisées : encre, peinture, collage, pastel...**

La **date limite de dépôt** des créations accompagnées du bulletin de participation est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2012. Les documents devront être déposés à la bibliothèque aux horaires d'ouverture au public ou par voie postale à l'adresse suivante :

*Bibliothèque Municipale – Le Bourg – 22490 PLOUER-SUR-RANCE*

Il ne sera pas accusé réception des envois et les dessins ne seront pas retournés. Les créations pourront ensuite être récupérées à la bibliothèque à partir du 3 avril 2012 et jusqu'au 30 juin 2012.

### Article 4 : Composition du jury

Le jury est composé d'un auteur-illustrateur, d'un élu de la commission culture, de deux agents de la bibliothèque et d'un plasticien.

### Article 5 : Modalités de sélection

Les productions respectant les conditions énoncées précédemment seront examinées par le jury qui en sélectionnera 3 par catégorie. Le jury appréciera l'originalité de la présentation, la créativité et la pertinence de la création par rapport à la comptine choisie.

### Article 6 : Prix et remise des prix

Le concours récompensera les créations individuelles et, pour chaque catégorie, trois lauréats seront primés. La cérémonie de remise des prix se déroulera le mercredi 7 mars à 14h30 à la bibliothèque.

\*Les lauréats se verront remettre des albums de Rascal.

\*Les dessins des lauréats feront l'objet d'une exposition.

### Article 7 : Cession des droits

Les lauréats du concours autorisent la Bibliothèque Municipale de Plouër-sur-Rance à utiliser à titre promotionnel et informatif leurs noms, prénoms ainsi que leurs créations et ce sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du prix.

### Article 8 : Règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Ce règlement est consultable à la bibliothèque ou en ligne sur le site de la commune de Plouër-sur-Rance [www.plover-sur-rance.fr](http://www.plover-sur-rance.fr).

### Article 9 : Informations, renseignements

Les bulletins de participation sont disponibles sur simple demande à la Bibliothèque Municipale de Plouër-sur-Rance et sur le site de la commune [www.plover-sur-rance.fr](http://www.plover-sur-rance.fr)

Informations : Bibliothèque Municipale-Le Bourg-22490 Plouër-sur-Rance-02 96 89 10 05- [bibliotheque.plover@orange.fr](mailto:bibliotheque.plover@orange.fr)

Fait à Plouër-sur-Rance, le 21 janvier 2012